



2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

VICTIMES PLUS JAMAIS SEULES



Association
agrée par le



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



Accueil et Administration :

Place du 8 Mai 1945
02000 LAON

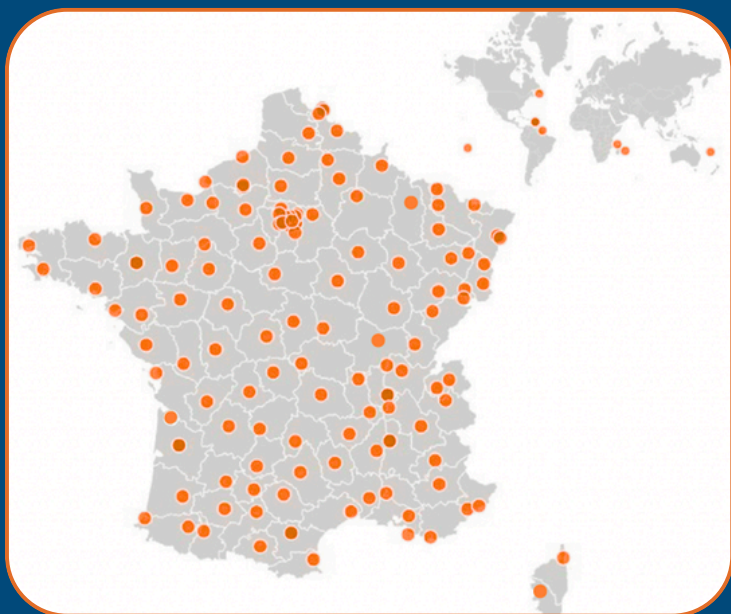


03.23.20.65.61



contact@francevictimes02.fr

LA FÉDÉRATION ET LE RÉSEAU FRANCE VICTIMES



130 associations sont réparties dans l'Hexagone et Outre-mer, avec à minima, une par département.



Retrouvez les coordonnées de toutes les associations locales ici :



LE RÉSEAU FRANCE VICTIMES PROPOSE UN **ACCOMPAGNEMENT**
CONFIDENTIEL, ANONYME ET GRATUIT
AUX PERSONNES VICTIMES ET AUX PROCHES

JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL

1 Fédération | 130 Associations | 1700 Professionnels | 1560 Lieux d'accueil
www.france-victimes.fr



SOMMAIRE

- 05** Le Rapport Moral du Président
- 06** Le Bilan Qualitatif
- 06** La Vie Institutionnelle
- 07** L'équipe Salariée
- 08** Les Permanences
- 10** Le Bilan Quantitatif
- 11** L'Activité Générale
- 12** Comparatif 2024/2025
- 13** Analyse par Juridiction
- 14** Tableau de l'Évolution
- 15** Les Domaines d'Activité
- 16** Typologie des Saisines
- 17** Répartition par Sexe
- 18** Répartition par Âge
- 19** Les Diligences
- 20** L'Origine des Orientations



SOMMAIRE

- 21 L'Aide aux Victimes**
- 22** La Qualification des Faits
- 23** Les Affaires Pénales par Juridiction
- 24** Les Bureaux d'Aide aux Victimes
- 25** L'EVVI
- 26** Les Autres Dispositifs Justice
- 27** La Prise en charge en Urgence des victimes

- 28 La Prise en charge des Victimes de VIF**
- 29** La Qualification des Faits
- 30** Mémo de Vie
- 31** App-Elles® et Ti3RS
- 32** Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)
- 33** Le Téléphone Grave Danger (TGD)
- 34** Les Groupes de Parole
- 35** Les Réseaux VIF
- 36** Le Référent Départemental VIF
- 37** L'Action Esprit VIF

- 38 La Prise en charge des Mineurs**

- 39 L'Accès au Droit**
- 40** La Qualification des Faits
- 41** Les Affaires Civiles par Juridiction

- 42 Les Autres Activités de l'Association**
- 43** Le Dispositif de Soutien aux Élus
- 44** Le Droit au Logement Opposable

- 44** Les RDV en 2026
- 45** Les Événements Marquants de 2025

- 51** Bilan Financier

Le Rapport Moral du Président



L'année 2025 a vu la mise en place de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025/2027 pour l'application de sa politique de soutien juridique et psychologique auprès des victimes d'infraction pénale.

Nous avons répondu favorablement aux attentes des trois parquets du département en mettant en action les astreintes des dimanches, se rajoutant à celles des samedis et jours fériés. Cette astreinte supplémentaire étant financée par la contribution citoyenne, France Victimes 02 peut désormais répondre aux demandes des magistrats 365 jours par an.

Ce grâce à une équipe de salariés qui effectue avec beaucoup de dextérité et de professionnalisme la prise de contact auprès des victimes. Ce travail peut parfois apparaître compliqué et difficile à appréhender.

L'ensemble du Conseil d'Administration renouvelle toute sa confiance aux juristes et psychologues qui réalisent parfois des prouesses et organisent des réponses aux demandes des victimes, dans toutes leurs particularités et leurs difficultés.

Comme en 2024, la stratégie financière est primordiale pour France Victimes 02 afin de perdurer dans ses actions.

Le directeur Adrien BARRIS multiplie les contacts et les attaches avec nos partenaires pour trouver des sources de financement, même si l'on redoute des difficultés de la part des collectivités pour continuer leur aide financière.

Je dois aujourd'hui, plus que remercier, dire toute mon admiration à Monsieur Daniel AVRILLON qui a présidé pendant plus de 22 ans notre association et qui a réussi à l'amener à cette organisation et cette présence indispensable désormais dans ce département.

L'ensemble des administrateurs et l'équipe salariée vous remercie du fond du cœur, Monsieur AVRILLON.

Ce n'est pas sans émotion que j'ai pris, depuis fin mars 2026, la place de Président et j'en mesure toute la responsabilité, toutes les difficultés mais également tout le challenge à réussir afin que notre association perdure dans ce qu'elle a d'essentiel : l'aide aux victimes.

Nous remercions tous nos financeurs et notamment la Cour d'appel d'Amiens, les collectivités de l'Aisne et les institutions.

Merci à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon pour leur accueil afin que notre assemblée générale ordinaire se déroule aujourd'hui dans les meilleures conditions.

Merci à vous tous !
Jacques Portas



LE BILAN QUALITATIF

La vie institutionnelle

Le Bureau

Président
Daniel AVRILLON

Vice-Président
Claude PERTUIS

Secrétaire
Camille LENDORMY

Secrétaire Adjoint
Alain LETISSIER

Trésorier
Didier LHOTTE

Trésorier Adjoint
Francis ALFONSI

Membres
Jacques PORTAS
Daniel PETIT

Le Conseil d'Administration

M. ALFONSI FRANCIS, retraité
M. AVRILLON Daniel, retraité,
Mme BILLECOQ-CHEVALIER Elisabeth,
conseillère municipale de Soissons
Mme BLANCHARD-DOUCHAIN Gaëdic,
adjoite au Maire de Laon
M. CONRARD Eric, retraité
Me DONNETTE Christophe, avocat
M. DURIEUX Bertrand,
commandant de police de Laon
M. LENDORMY Camille, retraité
M. LETISSIER Alain, retraité
Me LETISSIER Caroline, avocate
M. LHOTTE Didier, retraité
M. PERTUIS Claude, retraité
M. PETIT Daniel, retraité
M. PORTAS Jacques, retraité



Un Cabinet
Comptable

SLEC

Un Commissaire
aux Comptes

**CABINET
FCN**



CERTIFICATION
DES COMPTES

L'équipe Salariée

L'implantation Départementale



Matthias VILAIN
Juriste
SAINT QUENTIN
TERGNIER - LA FERRE



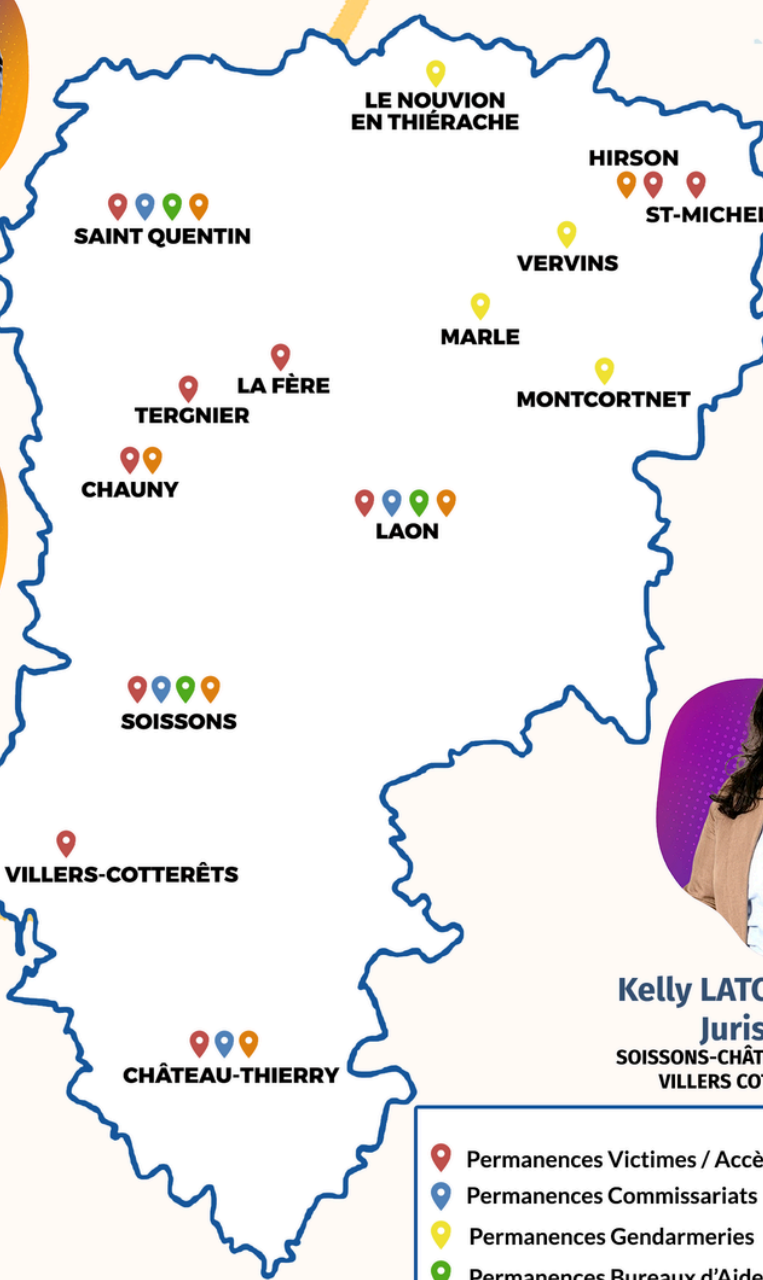
Séverine KLIMECK
Juriste
HIRSON - ST MICHEL - LE NOUVION
VERVINS - MARLE - MONTCORNET



Sonia HURIEZ
Juriste
LAON - CHAUNY



Kelly LATCHOUMY
Juriste
SOISSONS-CHÂTEAU THIERRY
VILLERS COTTERÊTS



- Permanences Victimes / Accès au Droit
- Permanences Commissariats
- Permanences Gendarmeries
- Permanences Bureaux d'Aide aux Victimes (Tribunal Judiciaire)
- Permanences psychologiques

Au Siège de l'Association :



Adrien BARRIS
Directeur



Laetitia BOURSIER
Assistante Socio-Judiciaire



Amandine ROUSSEAU
Juriste Départementale

Le Pôle Psychologique



Julia JOURDAIN
Psychologue
SAINT QUENTIN - HIRSON
LAON - CHAUNY

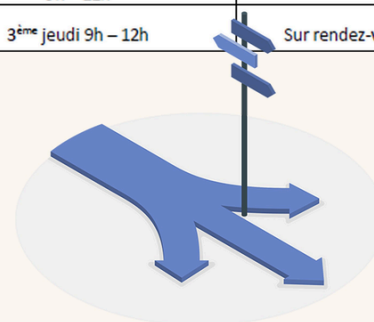


Camille DUCHENE
Psychologue
SOISSONS
CHÂTEAU THIERRY

Les Permanences de FRANCE VICTIMES 02



Villes	Adresse	Jour de permanence	Avec ou sans RDV
CHATEAU-THIERRY	L'Aiguillage 2 avenue Ernest Couvrecelle - Etampes sur Marne	Mardi 9h-12h / 13h30-17h30	Sur rendez-vous
	Commissariat de police Avenue de la Mare aux Canes	1 ^{er} et 2 ^{ème} Jeudi de 9h à 12h 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Jeudi 13h30-17h30	Sur rendez-vous
	Centre Social Les Blanchards 2 avenue Lauconnois	1 ^{er} Jeudi de 14h à 17h30	Sur rendez-vous
CHAUNY	Espace des Services Publics 160 boulevard de Bad Kostritz	Mardi 8h30 - 12h / 13h30 - 17h	Sur rendez-vous
	France Services 10 rue Jean Monet	1er et 3ème mercredi 9h-12h / 13h30-17h30	Sur rendez-vous
HIRSON	France Services 23 place Jules Descamps	Lundi, mardi et vendredi 9h/12h - 13h30/17h30 Jeudi 13h30/17h30	Sur rendez-vous
	Centre Hospitalier 40 Rue aux Loups, 02500 Hirson	1 ^{er} lundi du mois 13h30/17h30	Sur rendez-vous
LA FERRE	France Services 17 rue Henri Martin	3 ^{ème} lundi 9h- 12h / 13h30 - 17h30	Sur rendez-vous
LAON	Point d'Accès au Droit Antenne Municipale - Place du 8 mai 1945	Du Lundi au vendredi 9H/12H et 13h30 - 17h30	Sur rendez-vous
	Commissariat de police Boulevard Gras-Brancourt	Vendredi 9h-12h	Sur rendez-vous
	Bureau d'Aide aux Victimes – Tribunal Judiciaire 3 place Aubry	Jeudi 13h30 - 17h30	Sans rendez-vous
LE NOUVION EN THIERACHE	Gendarmerie - Rue André Ridder	Le mercredi en alternance	Sur rendez-vous
MARLE	Mairie - 1 rue Lino Ventura	Le mercredi en alternance	Sur rendez-vous
MONTCORNET	Gendarmerie - Lieu-dit Breche	Le mercredi en alternance	Sur rendez-vous
SAINT-QUENTIN	Maison de l'Égalité et du Droit 12 Rue Victor Basch	1 ^{er} et 3 ^{ème} Jeudi 9h-12h / 13h30-17h30	Sur rendez-vous
	Centre Social Europe Place de la Citoyenneté	Mercredi et Vendredi 9h - 12h / 13h30-17h30	Sur rendez-vous
	Bureau d'Aide aux Victimes – Tribunal Judiciaire 12 rue Victor Basch	Mardi 14h - 17h30	Sans rendez-vous
	Commissariat de police 7 avenue du Général de Gaulle	Lundi 9h-12h	Sur rendez-vous
SAINT-MICHEL	Mairie - 8 place Rochefort	Jeudi 9h-12h	Sur rendez-vous
SOISSONS	Centre Social de Presles 17 avenue Robert Schumann	Mercredi 9h-12h / 13h30-17h30 Vendredi 9h-12h	Sur rendez-vous
	Bureau d'Aide aux Victimes – Tribunal Judiciaire 76 rue Saint Martin	Lundi 9h-12h / 13h30-17h30	Sans rendez-vous
	Commissariat de Police Rue Paul Deviolaine	Vendredi 13h - 17h	Sur rendez-vous
	Espace Gisèle Halimi Maison de l'égalité et des droits des femmes Place des Maraichers, 02200 Soissons	Jeudi 9h-12h / 13h30 - 17h30	Sur rendez-vous
TERGNIER	Centre Social Au Fil de l'Eau 133 rue Jean Jaurès	2 ^{ème} Lundi 9h -12h / 13h30-17h30	Sur rendez-vous
VERVINS	Gendarmerie - 14 rue Marc l'Escarbot	Le mercredi en alternance	Sur rendez-vous
VILLERS-COTTERETS	CCAS Place des Ecoles	1 ^{er} , et 5 ^{ème} jeudi 9h - 12h	Sur rendez-vous
	Espace de Vie et d'animation 11 rue Marx Dormoy	3 ^{ème} jeudi 9h - 12h	Sur rendez-vous



RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE



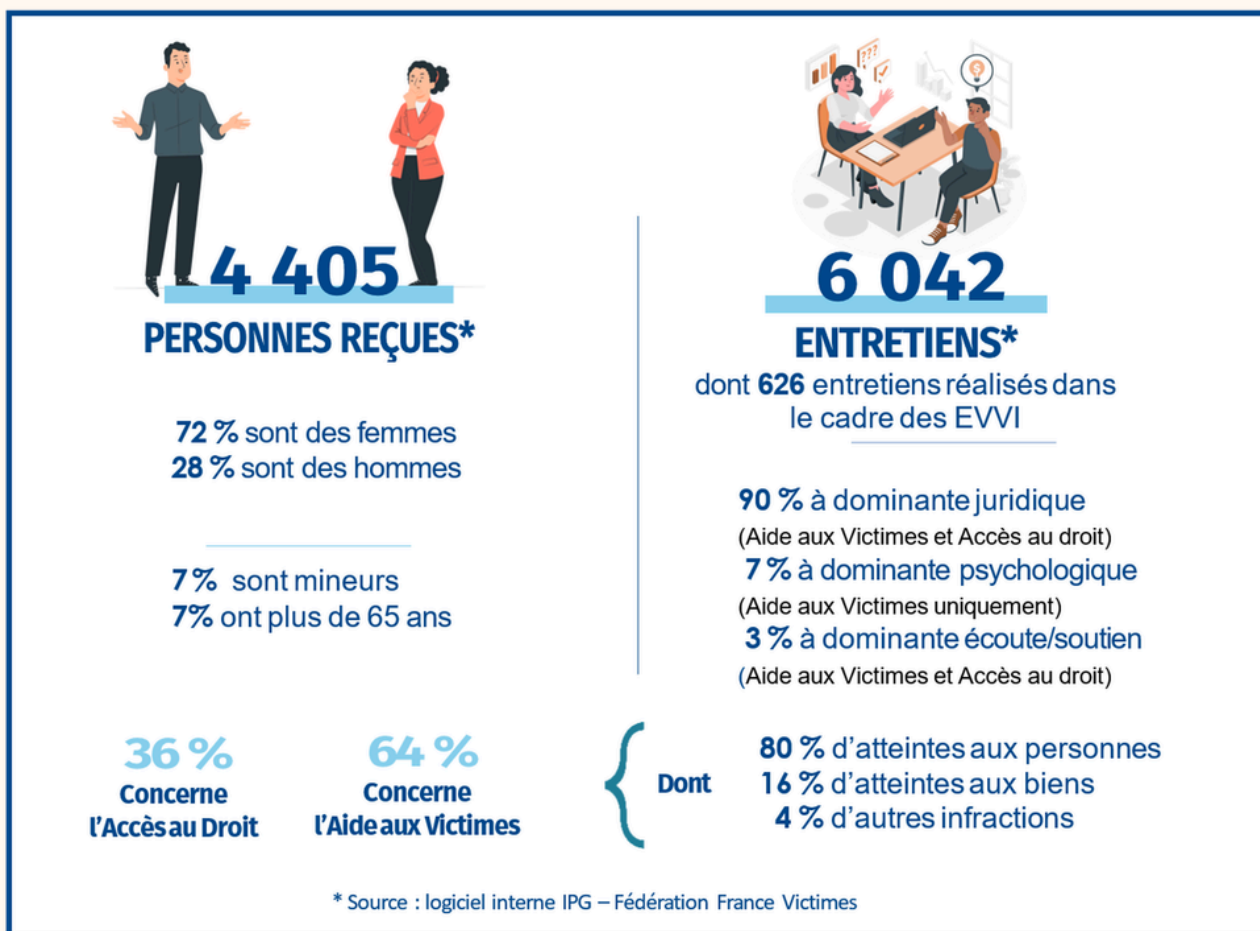
SCANNEZ-MOI !

pour retrouver toutes nos actualités et
ressources utiles pour les victimes.



LE BILAN QUANTITATIF

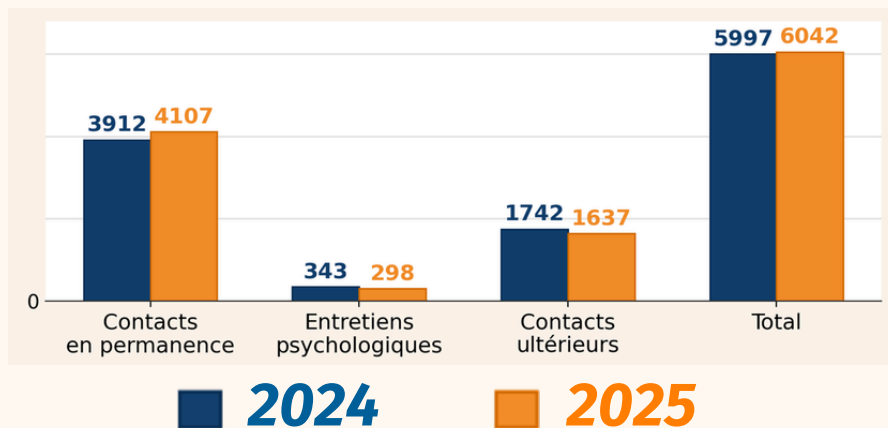
L'année 2025 en chiffres





L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE

COMPARAISON des dossiers ouverts entre 2024 et 2025



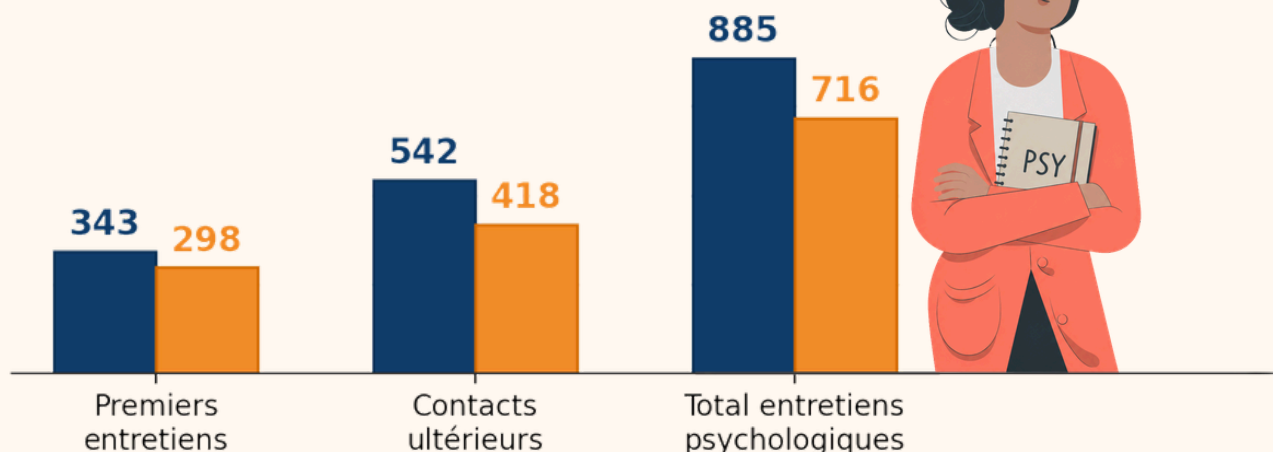
Une activité en légère hausse malgré des ressources contraintes

L'année 2025 enregistre une légère hausse de l'activité globale de +1 %. Cette progression intervient pourtant dans un contexte de diminution des effectifs de psychologues, avec un total ramené à 8,3 ETP pour 9 salariés.

Cette évolution souligne une optimisation importante de l'organisation du travail, mais elle met également en évidence une limite structurelle. En effet, la capacité d'augmentation de l'activité reste désormais plafonnée : la charge de rendez-vous ne peut être davantage intensifiée sans risquer de se faire au détriment de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des victimes.

Avec les ressources humaines actuelles, toute hausse supplémentaire de l'activité impliquerait une pression accrue sur les équipes, susceptible d'altérer les conditions de prise en charge.

COMPARAISON des entretiens psychologiques entre 2024 et 2025



Analyse par Juridiction



Nombre de nouvelles personnes reçues



SUR LE RESSORT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LAON

2 164



SUR LE RESSORT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SOISSONS

949



SUR LE RESSORT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT QUENTIN

1 038

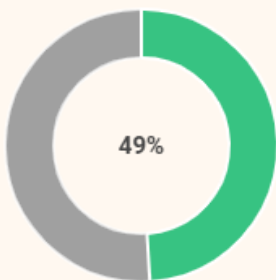


AUTRES DÉPARTEMENTS

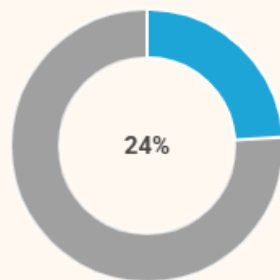
254



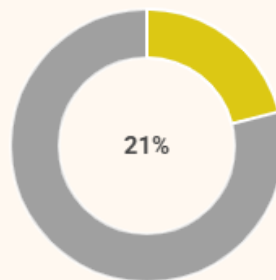
Répartition des personnes par tribunal judiciaire



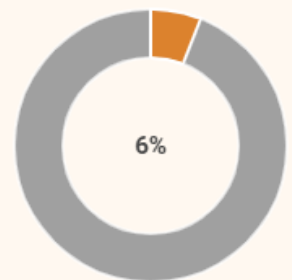
Tribunal judiciaire de LAON



Tribunal judiciaire de SAINT QUENTIN

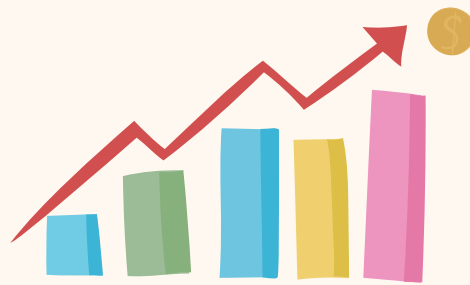


Tribunal judiciaire de SOISSONS



Autres Départements

Tableau de l'évolution

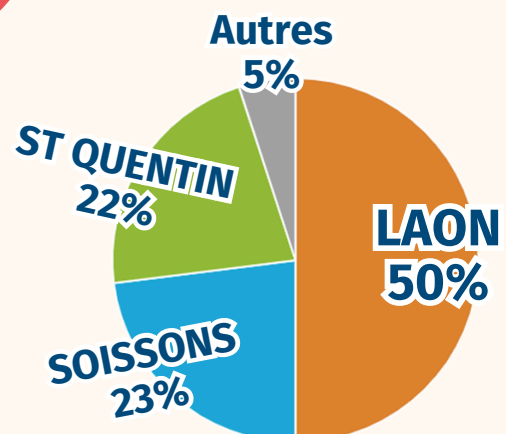


Juridictions	1 ^{er} Dossiers ouverts		Contacts ultérieurs		Nombre Total d'entretiens		Poids relatifs	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2025	2024
LAON	2253	2164	986	878	3239	3042	50 %	54 %
SOISSONS	1005	949	471	440	1476	1389	23 %	25 %
SAINT-QUENTIN	646	1048	285	319	931	1357	22 %	15 %
AUTRES DEPARTEMENTS	351	254			351	254	5 %	6 %
TOTAUX	4255	4405	1742	1637	5997	6042		

TRIBUNAL JUDICIAIRE	2024	2025
LAON	54%	50%
SAINT QUENTIN	15%	22%
SOISSONS	25%	23%

Répartition de l'Activité de l'Association par juridiction
COMPARATIF 2024/2025

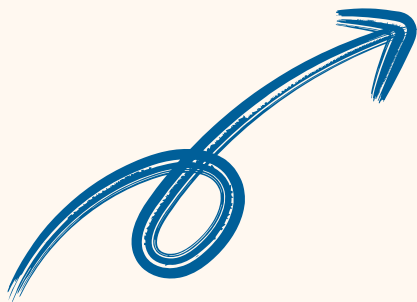
Le Poids relatif des juridictions sur l'activité de l'Association



Les Domaines d'Activité



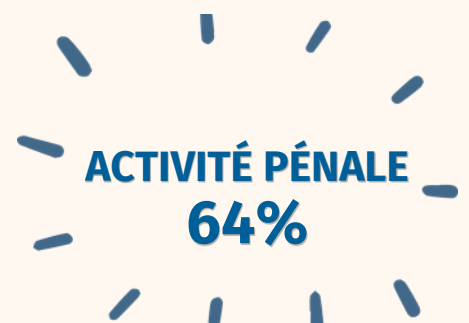
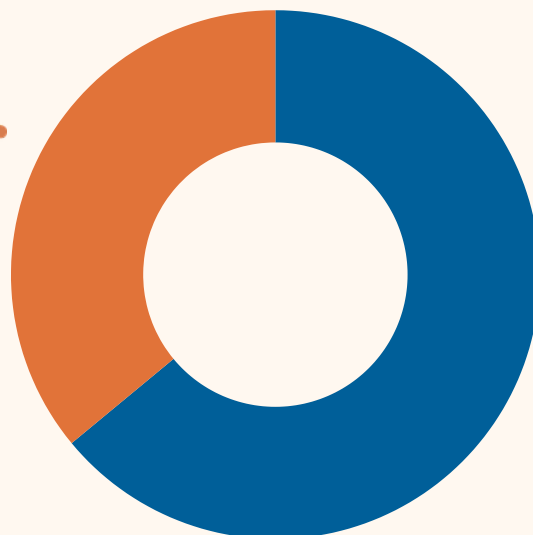
Dossiers en 2024		Dossiers en 2025	
Domaine	Total	Domaine	Total
Civil	1511	Civil	1601
Pénal	2744	Pénal	2804
Total	4255	Total	4405



Analyse Quantitative



ACTIVITÉ CIVILE
36%



ACTIVITÉ PÉNALE
64%

Typologie des Saisines



Dossiers en 2024		Dossiers en 2025	
Domaine	Total	Domaine	Total
Civil	1511	Civil	1601
Pénal	2744	Pénal	2804
Total	4255	Total	4405

Les modes de saisine



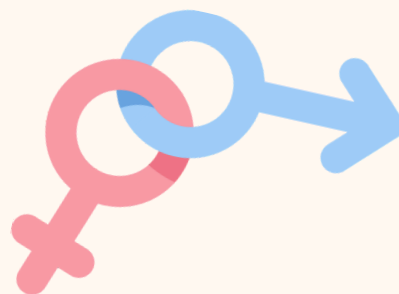
35% des personnes viennent à une permanence de l'Association

61% des personnes nous contactent par téléphone

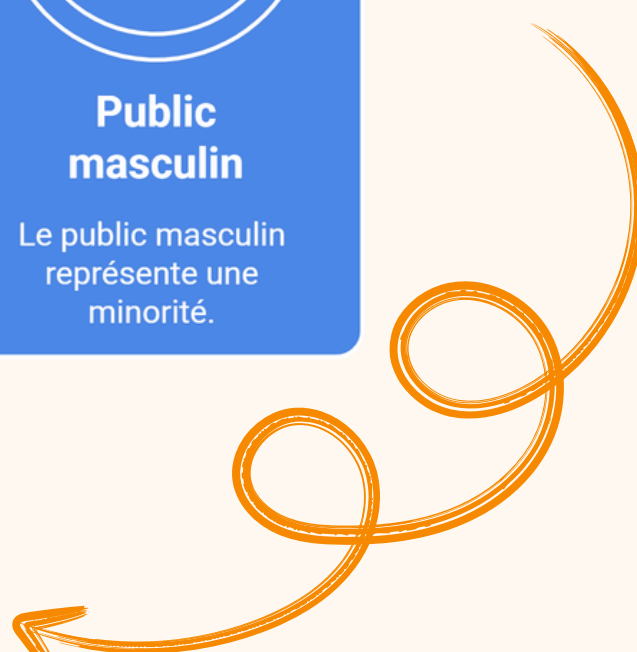
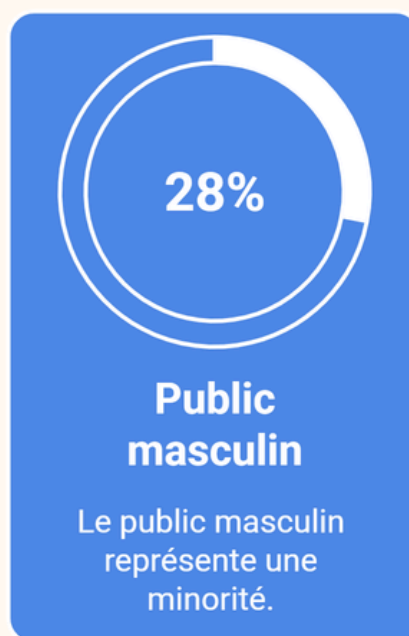
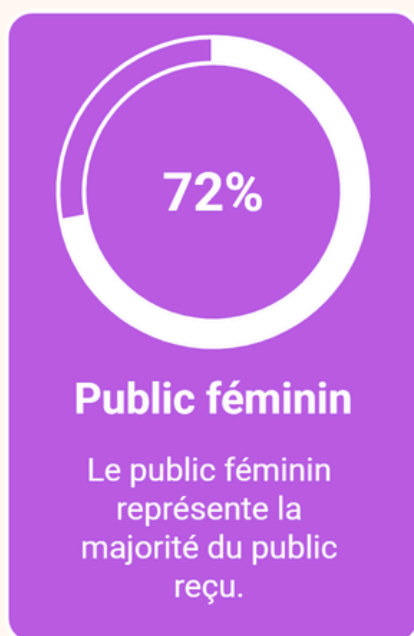


4% communiquent par courrier ou par email

Répartition par Sexe








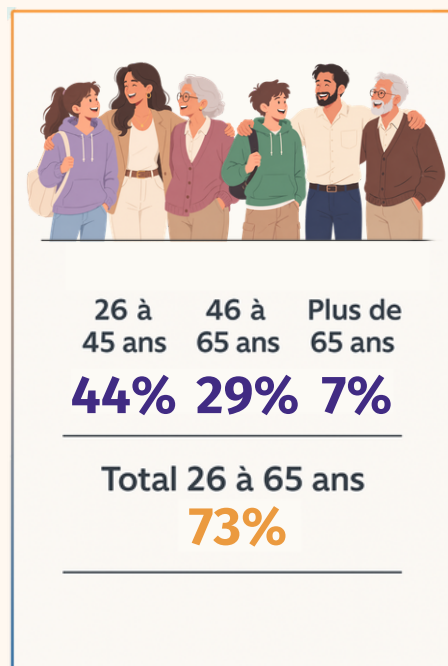
Dossiers en 2024		Dossiers en 2025	
Sexe	Total	Sexe	Total
Féminin	3036	Féminin	3186
Masculin	1219	Masculin	1219
Total	4255	Total	4405



Répartition par Âge



	2025	
	Âge de la victime	Total
	Moins de 13 ans	115
	13 à moins de 18 ans	204
	18 à 25 ans	497
	26 à 35 ans	929
	36 à 45 ans	1 012
	46 à 55 ans	809
	56 à 65 ans	472
	Non renseigné	35
	TOTAL	4 405

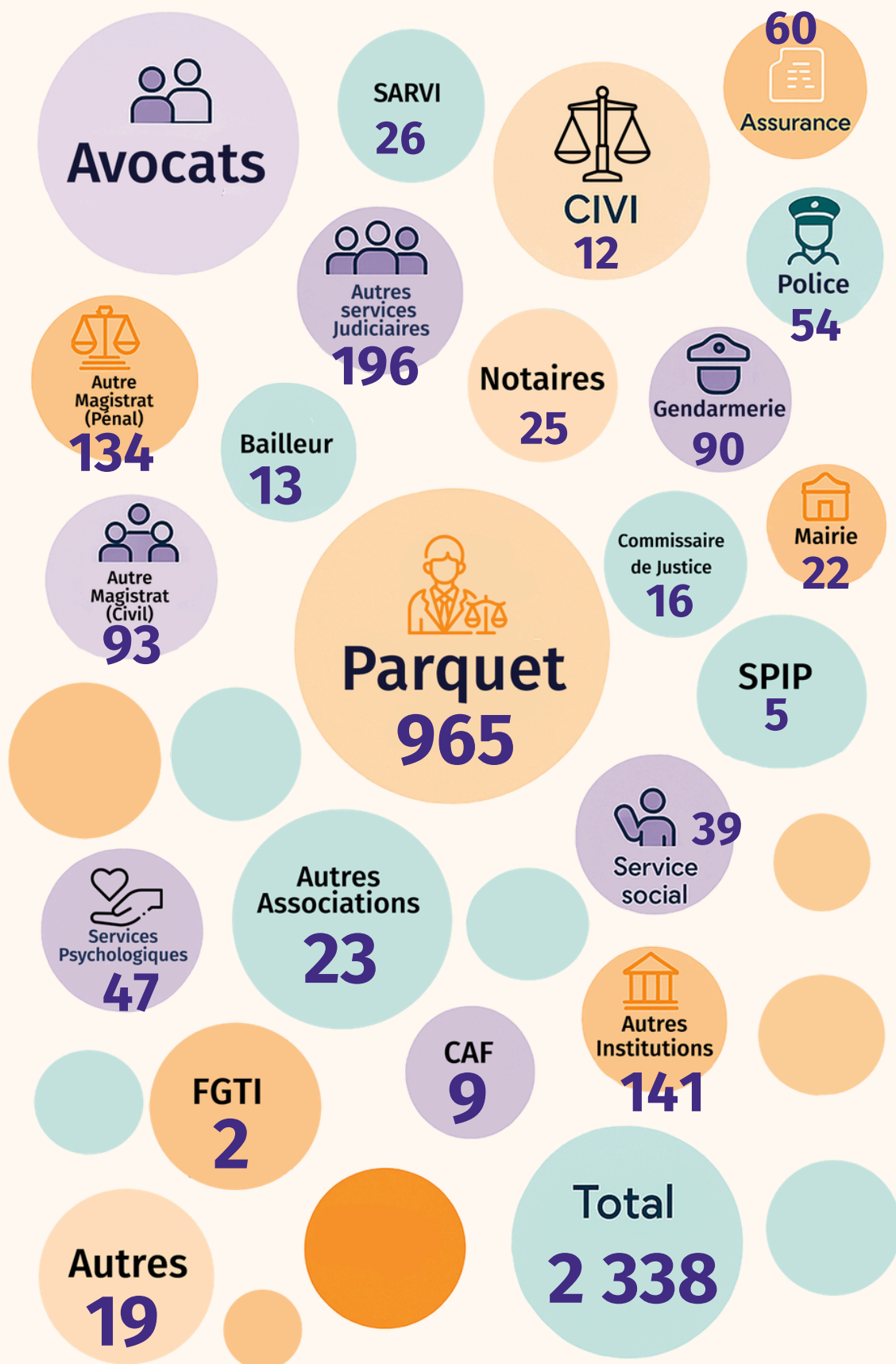



319
MINEURS
REÇUS

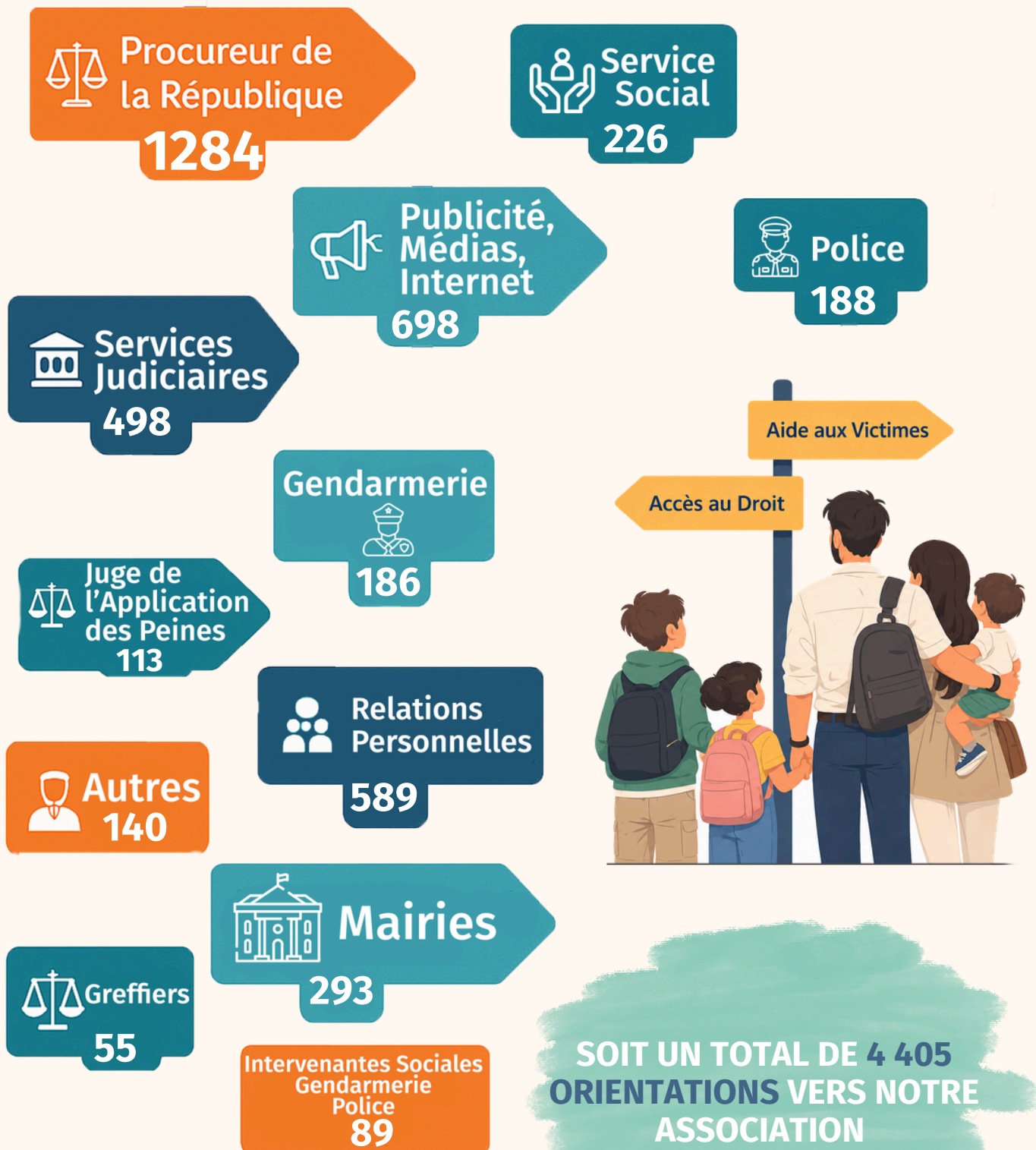
7 % DU PUBLIC REÇU
36 % ONT MOINS DE 13 ANS

Les Diligences

Orientations par notre Association



L'origine des Orientations vers notre Association





L'AIDE AUX VICTIMES

La Qualification des Faits

Qualification des faits	Total
Violences physiques / coups et blessures volontaires	1268
Harcèlement (autre que sexuel)	182
Autre agression sexuelle	166
Viol	147
Menaces	138
Outrage/rébellion	116
Violences psychologique / blessures psychologique	105
Destruction, dégradation	89
Escroquerie	85
Vol simple	67
Vol aggravé	55
Homicide Involontaire (AVP)	32
Blessures Involontaires (AVP)	27
Autres atteintes aux personnes	24
Violences verbales	23
Autre infraction	22
Homicide volontaire	21
Exhibition sexuelle	21
Homicide Involontaire (hors accident de la circulation)	20
Abus de confiance	19
Blessures Involontaires et dégâts matériels (AVP)	14
Abus de faiblesse	16
Injures	16
Dégâts matériels uniquement (AVP)	12
Blessures Involontaires	12
Atteinte à la vie privée	11
Non représentation d'enfant	10
Violences économiques / rétention économique	9
Appel téléphonique malveillant	9
Violation de domicile	8
Suicide	8
Mise en danger de la vie d'autrui	6
Harcèlement sexuel	6
Erreur médicale	6
Mort suspecte	5
Dénonciation calomnieuse	5
Abandon de famille	4
Autres atteintes aux biens	4
Corruption de mineur	4
Non-assistance à personne en danger	3
Recel	3
Accident domestique	2
Extorsion	2
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	2
Atteinte aux animaux	1
Enlèvement, séquestration	1
Mise en péril des mineurs	1
Proxénétisme / Prostitution	1
Sextorsion	1
Traite des êtres humains / Esclavagisme	1
Total général	2804



Les Affaires Pénales par Juridiction



LAON

1473
victimes



Atteintes
aux personnes
1256



Atteintes
aux biens
168



Accident
de la circulation
38

11 Autres
infractions

53%

des victimes
résident dans
le ressort de
LAON



SOISSONS

515
victimes



Atteintes
aux personnes
431



Atteintes
aux biens
57



Accident
de la circulation
21

6 Autres
infractions

18%

des victimes
résident dans
le ressort de
SOISSONS



SAINT QUENTIN

626
victimes



Atteintes
aux personnes
514



Atteintes
aux biens
74



Accident
de la circulation
17

22 Autres
infractions

22%

des victimes
résident dans
le ressort de
SAINT-QUENTIN

7% des victimes résident hors du département
190 VICTIMES

Les Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV)

Situés au sein des 3 palais de justice de l'Aisne, les Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV) sont gérés par France Victimes 02.

Les BAV fournissent de nombreuses informations pratiques et expliquent aux victimes le fonctionnement judiciaire et les procédures en cours les concernant.

Elles sont renseignées de façon rapide et fiable sur le déroulement de la procédure pénale. Elles sont orientées systématiquement vers le dispositif d'indemnisation auquel elles peuvent prétendre.

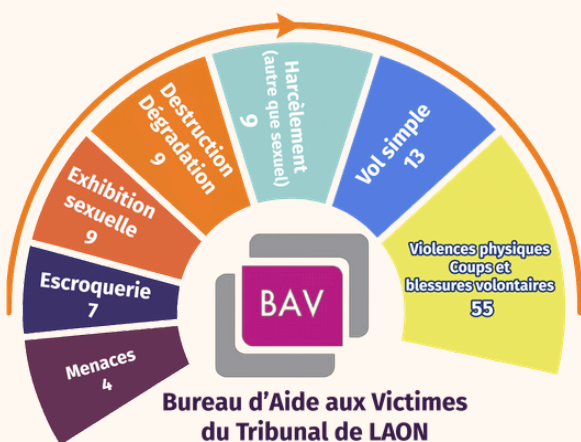
Les interventions sont gratuites et confidentielles.

Le BAV répond à un besoin réel du justiciable qui peut éprouver des difficultés à exercer ses droits en raison d'une méconnaissance du fonctionnement judiciaire ou du traumatisme qu'il a pu subir lors d'une agression.

Il garantit un suivi personnalisé et une aide de proximité aux victimes.



En **2025**, l'activité des 3 BAV a permis de recevoir **373** victimes.



La permanence du BAV du TJ LAON est assurée par Madame HURIEZ Sonia :

127 victimes accompagnées et/ou reçues

Abus de faiblesse (1) - Autre agression sexuelle (3) - Autres atteintes aux biens (1) - Blessures involontaires (2) - Blessures involontaires (AVP) (3) - Blessures involontaires et dégâts matériels (AVP) (1) - Dégâts matériels uniquement (AVP) (1) - Destruction, dégradation (9) - Escroquerie (7) - Exhibition sexuelle (9) - Harcèlement (autre que sexuel) (9) - Homicide involontaire (AVP) (1) - Menaces (4) - Recel (1) - Viol (2) - Violences économiques (1) - Violences physiques / coups et blessures volontaires (55) - Violences psychologique / blessures psychologique (1) - Vol aggravé (3) - Vol simple (13)



La permanence du BAV du TJ SOISSONS est assurée par Madame LATCHOUMY Kelly :

95 victimes accompagnées et/ou reçues

Abus de confiance (3) - Abus de faiblesse (1) - Atteinte à la vie privée (3) - Autre agression sexuelle (3) - Autres atteintes aux personnes (1) - Blessures involontaires (1) - Blessures involontaires (AVP) (1) - Blessures involontaires et dégâts matériels (AVP) (1) - Corruption de mineur (1) - Dégâts matériels uniquement (AVP) (2) - Dénonciation calomnieuse (1) - Destruction, dégradation (6) - Escroquerie (8) - Exhibition sexuelle (1) - Harcèlement (autre que sexuel) (8) - Harcèlement sexuel (1) - Homicide involontaire (AVP) (2) - Homicide involontaire (hors accident de la circulation) (1) - Homicide volontaire (2) - Infraction au droit du travail (hors accident de travail) (1) - Menaces (7) - Suicide (1) - Viol (4) - Violences physiques / coups et blessures volontaires (24) - Violences psychologique / blessures psychologique (3) - Vol aggravé (1) - Vol simple (7)



La permanence du BAV du TJ SAINT QUENTIN est assurée par Monsieur VILAIN Matthias :

151 victimes accompagnées et/ou reçues

Abandon de famille (2) - Abus de faiblesse (2) - Appel téléphonique malveillant (2) - Autre agression sexuelle (6) - Autre infraction (3) - Blessures involontaires (1) - Blessures involontaires (AVP) (4) - Blessures involontaires et dégâts matériels (AVP) (1) - Dégâts matériels uniquement (AVP) (2) - Dénonciation calomnieuse (1) - Erreur médicale (1) - Escroquerie (10) - Exhibition sexuelle (1) - Extorsion (1) - Harcèlement (autre que sexuel) (12) - Homicide involontaire (hors accident de la circulation) (2) - Homicide volontaire (1) - Injures (2) - Menaces (9) - Mise en danger de la vie d'autrui (3) - Mort suspecte (1) - Non représentation d'enfant (1) - Non-assistance à personne en danger (1) - Suicide (2) - Viol (7) - Violation de domicile (2) - Violences économiques (1) - Violences physiques / coups et blessures volontaires (61) - Violences psychologique / blessures psychologique (4) - Vol aggravé (1) - Vol simple (4)

L'Évaluation Personnalisée des Victimes EVVI



Le déclenchement de l'**évaluation de la vulnérabilité des victimes (EVVI)** est fondé sur les dispositions de l'article 10-5 dans le code de procédure pénale.

Les victimes font l'objet de cette évaluation personnalisée afin de déterminer si elles ont besoin de **mesures spécifiques de protection** au cours de la procédure pénale. Elle a pour but d'identifier les victimes qui, en raison notamment de la nature de l'infraction subie ou de leurs caractéristiques personnelles, sont particulièrement exposées à des **risques de représailles ou d'intimidation** de la part de l'auteur des faits, ainsi que des **risques de victimisation secondaire**, laquelle consiste en une réactivation du traumatisme initial. Elle vise à permettre la mise en place de **mesures de soutien ou de protection** d'ordre judiciaire, juridique, social, matériel ou psychologique.

**En 2025, l'association a réalisé
626 entretiens EVVI.**

**Dans la majorité des cas, cette saisine fait
suite au dépôt de plainte de la victime
et permet donc d'intervenir en prévention.**

Il a été impossible
de réaliser l'EVVI
pour 156 victimes (25%).



**383 victimes ont accepté l'EVVI
47 victimes ont refusé l'EVVI**

109 sont comptabilisées en « carence »
c'est-à-dire les dossiers dans lesquels, soit la victime n'est pas revenue vers nous, soit nous ne disposons pas de coordonnées à jour, malgré des recherches.

La réalisation d'une EVVI
peut intervenir à plusieurs stades :

EN PRÉSENTENCIEL

- Pendant la garde à vue du mis en cause
- Dans le cadre d'une enquête en cours
- Dans le cadre d'une audience pénale à venir

EN POSTSENTENCIEL

- Dans le cadre d'une demande d'aménagement de peine
- Dans le cadre d'une sortie de détention

La Notification de Contrôle Judiciaire (CJ)



Nous sommes informés des mesures prévues dans le cadre du contrôle judiciaire du mis en cause pour des faits de violences intrafamiliales. Ainsi, nous prenons attache avec la victime afin de s'assurer qu'elle a bien connaissance des mesures, et de leur bonne compréhension. La victime peut ainsi se rapprocher de nos services, afin de signaler le non-respect des mesures (l'interdiction d'entrer en relation de quelque manière que ce soit avec la victime ou de paraître dans des lieux où elle se trouve etc...)

Nous adressons alors un rapport d'incident à la permanence du parquet. Des échanges ont lieu avec les associations qui assurent le suivi du mis en cause dans le cadre du CJ.

En 2025, France Victimes 02 a contacté **224 victimes** afin de leur expliciter les mesures de contrôle judiciaire du mis en cause.

La Notification de Classement Sans Suite (CSS)

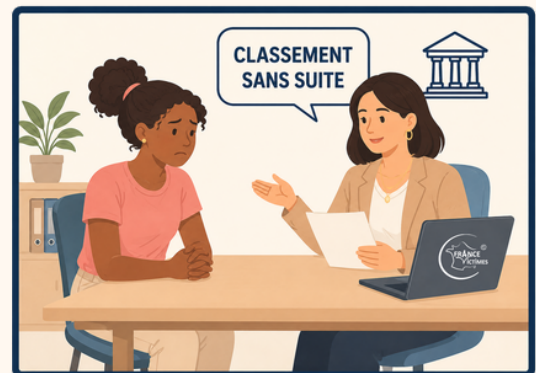
Lorsqu'un classement sans suite est décidé par le parquet, dans une procédure d'atteinte aux personnes délictuelle et dans toute procédure justifiant une notification individuelle de la décision, France Victimes 02 peut se voir transmettre une demande de notification de cette décision.

Nous prenons alors attache avec le/la plaignant.e concerné.e et adressons (systématiquement par courriel) un rapport de notification à l'attention du parquetier mandant.

Une autorisation est accordée à notre association pour consulter les procédures classées et permettre au plaignant qui le souhaite d'en prendre connaissance en sa présence.

Il est délivré au plaignant des modèles de courrier pour l'accompagner dans ses démarches (voies de recours, demande de copie de dossier...). Un soutien psychologique est proposé systématiquement.

En 2025, France Victimes 02 a procédé à **85 notifications de CSS**.



L'Accompagnement dans le cadre de Défèrement



Lorsqu'un défèrement est décidé, la permanence du parquet transmet à notre association une demande de prise en charge de la victime, pour l'accompagner dans toutes ses démarches.

France Victimes 02 s'engage alors :

- à prendre attache avec les victimes concernées dans les plus brefs délais afin de leur permettre d'exercer effectivement l'ensemble de leurs droits et notamment de bénéficier de l'assistance d'un avocat.
- à remettre un rapport d'intervention avant l'audience pénale.

En 2025, sur les **274 réquisitions du parquet**, **458 victimes** ont pu bénéficier, dans l'urgence, d'un accompagnement dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits :

- **404 victimes** dans le cadre de défèrement Comparution Immédiate (CI) ou Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC).
- **50 victimes** dans le cadre de défèrement devant le Délégué du Procureur.
- **4 victimes** dans le cadre de défèrement en vue d'un placement sous contrôle judiciaire (CJ) du mis en cause.



L'Astreinte Départementale en Semaine

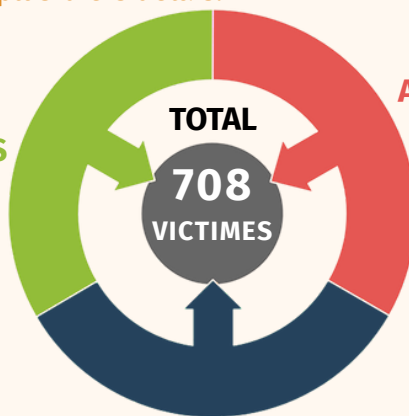


Un système d'astreinte en semaine a été instauré, où chaque jour, un.e juriste de l'association est spécifiquement mobilisé.e pour répondre aux demandes urgentes de 9H à 17H30.

Le/La juriste n'est pas tenu.e par des rendez-vous, ce qui permet une réaction rapide et une disponibilité immédiate pour traiter les situations d'urgence.

En cas de réquisition du Parquet, le/la juriste en astreinte-semaine est immédiatement informé.e et contacte la/les victimes dans les plus brefs délais.

117 EVVI RÉALISÉES
DANS LA JOURNÉE



408 VICTIMES
ACCOMPAGNÉES DANS
LE CADRE D'UN
DÉFÈREMENT

29 Autres situations
de victimes gérées

154 VICTIMES ACCOMPAGNÉES SUITE À UN PLACEMENT SOUS CJ
DU MIS EN CAUSE

L'Astreinte Départementale le Week-End et Jours Fériés

Cette astreinte est :

- active le Samedi/Dimanche et les jours fériés.
- par principe téléphonique et vise à ce qu'une première attache puisse être prise avec la victime lorsque les faits apparaissent justifiés au magistrat requérant un accompagnement urgent.

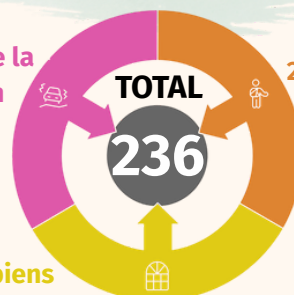
Les horaires de l'astreinte sont de 9h00 à 18h00.



En 2025, il y a eu 99 journées d'astreinte et 236 victimes contactées en urgence

1 Accident de la circulation

223 Atteintes aux personnes



5 Atteintes aux biens

7 Autres (morts suspectes etc...)

160

Situations sur le ressort du TJ de LAON

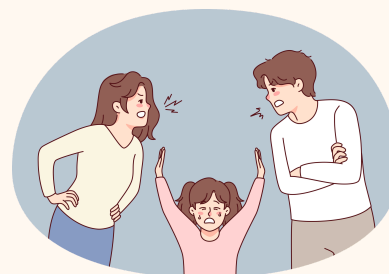
45

Situations sur le ressort du TJ de SOISSONS

31

Situations sur le ressort du TJ de SAINT QUENTIN

La Prise en charge des Victimes de Violences Intrafamiliales (VIF)



1617
victimes reçues

89% des victimes de sexe féminin
11% des victimes de sexe masculin
11% de victimes mineures
8% ont plus de 65 ans



2359
entretiens réalisés

2132 entretiens juridiques
320 entretiens psychologiques
 Dont **519** entretiens EVVI

1362 prise en charge en URGENCE

203 victimes prise en charge en urgence, dans le cadre de l'astreinte départementale les WE et jours Fériés

159 victimes prise en charge dans le cadre d'un défèrement

- dont
- 10 victimes de harcèlement
 - 15 victimes de menaces / injures
 - 127 victimes de violences volontaires
 - 2 appels téléphoniques malveillants
 - 5 autres infractions



Cadre de l'infraction	Total
Couple	780
Couple séparé	488
Sphère Familiale	349
TOTAL GÉNÉRAL	1617

Les violences intrafamiliales concernent principalement des faits de violences conjugales, pour des couples qui vivent toujours ensemble, au moment des faits : **48%**

La Prise en charge des VIF

La Qualification des Faits



Qualification des faits	Sexe		Total
	Féminin	Masculin	
Violences Volontaires	1001	113	1114
Harcelement	99	7	106
Menaces/Injures	86	14	100
Viol	89	5	94
Ag. Sexuelle	77	14	91
Destruction / dégradation	11	1	12
Abus de faiblesse	9	2	11
Homicide volontaire	6	5	11
Non représentation d'enfant	7	3	10
Autres atteintes aux personnes	8	2	10
Autre infraction	9	1	10
Abus de confiance	7	1	8
Appels téléphoniques malveillants	7	0	7
Abandon de famille	2	2	4
Suicide	2	2	4
Dénonciation calomnieuse	1	3	4
Atteinte à la vie privée	3	0	3
Violation de domicile	3	0	3
Homicide involontaire (AVP)	2	1	3
Escroquerie	2	1	3
Vol simple	2	0	2
Enlèvement / séquestration	1	0	1
Corruption de mineur	1	0	1
Homicide involontaire (hors acc. circulation)	1	0	1
Accident domestique	1	0	1
Autres atteintes aux biens	1	0	1
Exhibition sexuelle	0	1	1
Outrage/rébellion	0	1	1
Total général	1438	179	1617



C'est quoi ? Pour qui ?

Un outil gratuit et sécurisé, porté par France Victimes, pour accompagner les personnes victimes de violences – qu'elles soient répétées, multiples ou uniques, conjugales, intrafamiliales, de harcèlement ou de discrimination.

Pour ? Prendre conscience | Étayer un dossier | Entamer une démarche

Les 4 fonctionnalités



Un journal pour garder une trace des événements

→ Reconstituer ou renseigner des faits (passés ou présents) par chronologie



Des documents à stocker dans un espace sécurisé

→ Sauvegarder et sécuriser des fichiers et des indices (photos, vidéos, audio...)



Des contacts utiles pour se faire accompagner

→ Bénéficier de numéros nationaux et relais d'aide



Une bibliothèque pour se documenter

→ Clarifier sa situation et s'informer sur les possibilités d'accompagnement (droit, santé, social)

Pour une utilisation sécurisée



Déconnexion automatique au bout de 6 min d'inactivité

Navigation privée
Suppression historique

Bouton "Vite, je quitte"

Adresse mail et mot de passe dédiés et personnels
+ code à 6 chiffres



Retrouvez nous sur les réseaux sociaux !

Mémo de Vie porté par la Fédération France Victimes, a été sélectionné dans le cadre d'un Appel à Projets visant à promouvoir auprès du grand public des applications de prévention et de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et les Violences Conjugales (VC).

Deux autres applications ont également bénéficié d'une mise en visibilité renforcée à travers la diffusion de supports de communication dans les réseaux du gouvernement et de ses partenaires :

- **App-Elles®** (portée par l'Association Resonantes)
- **Ti3rs**

Dans cette dynamique, France Victimes 02 a ainsi conventionné avec l'Association Resonantes et la société TI3RS pour promouvoir leur application sur le territoire de l'AISNE, en faveur des victimes.

L'Application App-Elles®

Elle permet notamment :

- D'alerter rapidement et discrètement jusqu'à 3 contacts de confiance en cas de danger, grâce à une activation en un seul geste ;
- De localiser la victime en temps réel et d'enregistrer des preuves audio qui peuvent être utiles lors d'une procédure judiciaire ;
- D'accéder à un annuaire complet des structures d'aide et d'accompagnement sur tout le territoire.

L'application App-Elles® peut également être reliée à un bouton d'alerte, renforçant ainsi son efficacité lui évitant d'utiliser l'application du téléphone.

Nous disposons ainsi de **32 boutons pour le Département**, qui pourront être attribués dans le cadre de ce dispositif de protection.

Ce dispositif pourra être mobilisé notamment :

- En complément du dispositif TGD/BAR, lorsque la victime ne remplit pas les critères d'attribution, afin de lui proposer une autre forme de protection.
- En sortie de dispositif de protection (TGD ou BAR), afin que la victime conserve un outil rassurant et continue de se sentir accompagnée.



L'Application TI3RS

L'application TI3RS, déjà expérimentée dans plusieurs départements, permet de sécuriser les communications entre parents séparés, même lorsque seul l'un des deux utilise l'application. Elle agit comme un tiers de confiance numérique, protège la vie privée, filtre les messages violents, permet un suivi juridique fiable et diminue la charge mentale.

TI3RS crée une messagerie sécurisée qui permet d'envoyer des messages à l'autre parent sans utiliser son numéro de téléphone personnel. Un numéro fictif est attribué automatiquement à chaque utilisateur pour préserver la confidentialité.

L'autre parent n'a pas besoin d'installer l'application pour recevoir les messages : il les reçoit normalement par SMS, et ses réponses arrivent dans l'application TI3RS.

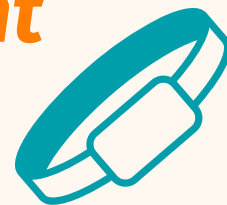
TI3RS filtre les messages contenant insultes ou termes agressifs grâce à un filtre anti-injures. Cela permet d'éviter de recevoir directement des propos violents ou harcelants, ce qui peut réduire le stress lié aux échanges quotidiens.

On peut choisir les horaires pendant lesquels on veut recevoir les messages : ça aide à ne pas être dérangé(e) à des moments inopportuns ou sensibles.



Cette application propose un abonnement premium payant, France Victimes 02, grâce au soutien financier de la CPAM et de la CAF de l'Aisne, dispose de codes remis gratuitement aux victimes pour leur permettre de bénéficier de cette solution dès les premiers mois de séparation.

Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)



Le BAR vise à contrôler, par un **dispositif de surveillance électronique mobile**, l'interdiction faite à une personne surveillée de se rapprocher d'une autre personne afin d'éviter la commission ou la réitération de violences conjugales.

Parallèlement, la **victime protégée se voit attribuer une unité mobile** permettant de la géolocaliser, de la contacter et lui permettant également de joindre le téléopérateur.

5 BAR attribués en 2025

Dès lors que le BAR est mis en œuvre sur décision de Justice, France Victimes a pour missions :

- **Remettre le dispositif** à la personne protégée sous l'autorité du parquet,
- **S'assurer de son bon fonctionnement** en appliquant la procédure définie par les prestataires techniques,
- **Assurer la pédagogie de la mesure** auprès de la personne protégée,
- **Assurer l'accompagnement** de la personne protégée tout au long de la mesure,
- **Aviser le magistrat en charge** du suivi de la mesure de **tout incident** signalé par la personne protégée.



Le Bracelet est attribué à l'auteur, sur décision d'un magistrat et mis en place par le SPIP



L'Unité Mobile est remis à la victime par France Victimes



Zone d'alerte définie entre 1 et 10km
Zone de pré-alerte doublée

28 Entretiens d'évaluation

69 entretiens dans le cadre de l'accompagnement et le suivi des victimes bénéficiaires d'une unité mobile BAR

Le Téléphone Grave Danger (TGD)

En cas de **grave danger** menaçant une victime de violences dans le cadre conjugal ou de viol, le procureur de la République peut lui attribuer, **pour une durée de 6 mois renouvelables**, et si elle y consent expressément, un dispositif de téléprotection lui permettant d'**alerter les forces de l'ordre** en cas de danger.



57 TGD remis en 2025

Un service de téléassistance accessible **7j/7 et 24h/24**



Dès lors que le TGD est décidé sur décision du Procureur de la République, France Victimes a pour missions :

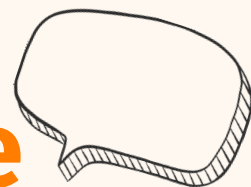
- **Remettre le dispositif** à la personne protégée sous l'autorité du parquet,
- **S'assurer de son bon fonctionnement** en appliquant la procédure définie par les prestataires techniques,
- **Assurer la pédagogie de la mesure** auprès de la personne protégée,
- **Assurer l'accompagnement** de la personne protégée tout au long de la mesure,
- **Aviser le magistrat** en charge du suivi de la mesure **de tout incident** signalé par la personne protégée.

63 Entretiens d'évaluation

295 entretiens dans le cadre de l'accompagnement et le suivi des victimes bénéficiaires d'un TGD

Tribunal Judiciaire LAON	Tribunal Judiciaire SAINT QUENTIN	Tribunal Judiciaire SOISSONS
31 remises de TGD	15 remises de TGD	11 remises de TGD

Les Groupes de Parole pour les victimes de Violences Conjugales



Dans le cadre de la **prise en charge des victimes de violences conjugales**, nous avons mis en place en 2025 des **groupes de parole thérapeutiques**, animés par les deux psychologues cliniciennes, **Camille DUCHENE** et **Julia JOURDAIN** spécialisées dans la prise en charge du **psychotraumatisme**.

Les groupes visent à :

- rompre l'**isolement**,
- favoriser l'**expression** émotionnelle,
- permettre une **meilleure compréhension des mécanismes de violence**,
- **soutenir les parcours de reconstruction**, en complément d'un suivi individuel lorsque nécessaire.



Retrouvez le reportage Vidéo
réalisé par France 3 Picardie



Julia JOURDAIN anime les groupes sur le **NORD** du département.



Camille DUCHENE anime les groupes sur le **SUD** du département.

Les Réseaux de lutte contre les violences



Depuis 2015, Séverine KLIMECK, Juriste de France Victimes est animatrice du Réseau Violence sur le secteur de la Thiérache. Elle est la référente du réseau d'accompagnement en collaboration avec le CISPD d'Hirson.



Six réseaux d'accompagnement des victimes de violences structurent le département et permettent de prendre en charge les victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

France Victimes 02 a ainsi pu participer activement aux différentes réunions locales sur le département, et a également participé aux actions menées dans le cadre de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre notamment :

SERIOUS GAME HIRSON

Retrouvez un extrait vidéo de cet événement



MARCHE TERGNIER

CINÉ DÉBAT SOISSONS

animé par Camille DUCHENE

MARCHE NOCTURNE CHÂTEAU -THIERRY



Le Référent Départemental Violences



Depuis **2021**, à l'initiative de la Déléguée Départementale au Droit des Femmes et à l'Égalité, France Victimes 02 porte le poste de Référent Départemental Violences.
Cette mission est principalement assurée par Adrien BARRIS, Directeur.



Le référent ne se substitue pas aux acteurs et services existants dans le processus d'aide mais, veille à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la femme victime de violences. Il est ainsi chargé de :

- **réaliser, avec la femme victime de violences une évaluation exhaustive de sa situation et de ses besoins, sachant que ceux-ci peuvent évoluer ;**
- **définir, avec la femme victime, les démarches à effectuer et les dispositifs à solliciter ;**
- **faciliter les démarches de la femme victime, en assurant la fonction de personne ressource coordinatrice, en s'assurant de la coordination des différents intervenants et dispositifs impliqués ;**
- **suivre régulièrement, et aussi longtemps que nécessaire, la femme pour s'assurer que la réponse apportée est adaptée à ses besoins. Dans le cas contraire, il mobilisera les acteurs et services concernés pour construire, si nécessaire, une solution ;**
- **évaluer le travail réalisé avec chaque personne, dont il assure le suivi.**

En **2025**, sur la ligne téléphonique dédiée,
ouverte du lundi au dimanche de 9H à 18H,

63 appels ont été reçus, dont 15 appels émanant de professionnels, parmi lesquels 5 appels de médecins sollicitant directement des informations ou un appui dans l'orientation de situations.



Il y a eu également :

- **12 messages laissés** sur le répondeur (hors horaires d'ouverture en semaine)
- **13 SMS**

Chaque message vocal ou SMS a donné lieu à un rappel systématique, soit dans la journée, soit le lendemain lorsque la tentative de contact intervenait en soirée.

9 tentatives de rappel n'ont pas abouti.

Par ailleurs :

- **21 appels étaient en numéro masqué.**
- L'ensemble des situations accompagnées concernait des **femmes majeures.**
- **2 appels n'ont pas été comptabilisés**, car considérés comme suspects (le même homme cherchant des informations sur la ligne).

En **2025**,
en tant que Référent violences,
France Victimes a réalisé
31 interventions collectives
touchant plus de 700 personnes,
dont 6 élus.



L'ACTION ESPRIT VIF

en partenariat avec la Gendarmerie de l'AISNE



La Maison de Prévention et de Protection des Familles de l'Aisne (MPPF02), en partenariat avec l'Association France Victimes 02 (FV02) proposent des séances d'informations sur **les violences intrafamiliales**, intitulées "**ESPRIT VIF**" aux élus du territoire, et de manière collatérale aux agents qui peuvent travailler en collectivité.

LES OBJECTIFS

Comprendre ces phénomènes pour mieux les appréhender et mieux **(ré)agir**

- apporter une connaissance sur les VIF (description - décryptage - détection)
- présenter les dispositifs concrets mis en place dans le Département de l'Aisne (prise en charge - accompagnement)
- faire connaître les partenaires associatifs et institutionnels du Département
- faire connaître les nouveaux phénomènes, notamment ceux liés aux écrans

LES MODALITÉS

Pour plus de renseignements et afin d'organiser un calendrier de séances sur votre secteur, nous vous proposons de prendre attache avec la MPPF02 et France Victimes 02 aux adresses mails suivantes :

mpf.ggd02@gendarmerie.interieur.gouv.fr

contact@francevictimes02.fr

La Prise en charge des Mineurs



314 Mineurs ont été accompagnés en 2025 dans le cadre du programme PAMIVI
Programme d'Accompagnement des Mineurs Victimes



Ce dispositif permet d'assurer que les victimes mineures bénéficient d'un **accompagnement adapté à leurs vulnérabilités** tout au long du processus pénal, en se déclinant en trois temps : **avant, pendant et après l'audience**. Il peut alors être remis au mineur le livret « **Mon parcours de Justice** », pour l'aider à trouver son chemin dans les méandres de la justice et à s'approprier au mieux son histoire.

L'UAPED

Unité d'Accueil Pédiatrique pour les Enfants en Danger

Camille DUCHENE, psychologue, est mise à disposition de l'UAPED située au Centre Hospitalier de SOISSONS. Sur réquisition du Procureur, **elle reçoit l'enfant afin de réaliser un Bilan Psychologique** permettant d'éclairer le magistrat sur la situation. Un livret d'accueil pour le mineur victime a été élaboré afin de lui expliquer avec des mots simples et de manière illustrée les différentes étapes de la procédure.



- LES CHIFFRES EN 2025 -



98 victimes mineures ont été reçues au sein de l'UAPED, 33 garçons (34%) contre 65 filles (66%).

Les filles reçues sont majoritairement affectées par les violences au sens large.
(violences physiques, verbales, sexuelles)

Sur ces 98 victimes mineures, **53 avaient moins de 13 ans**. Au sein de l'UAPED, **les victimes d'agressions sexuelles/viol** (48 au total dont 37 filles et 11 garçons) **sont principalement recensées à un niveau intrafamilial** : 27 au total dont 21 filles et 6 garçons.





L'ACCÈS AU DROIT

La Qualification des Faits civils

Nature du litige	TOTAL
Droit de la famille et de personnalité	494
Droit du travail	205
Problème bailleur / locataire	204
Droit de la consommation	121
Voeux civiles d'exécution	90
Droit des successions	89
Droit administratif	83
Droit des assurances	47
Droit pénal autre que victime	45
Droit des étrangers	41
Droit Immobilier	31
Conflits de voisinage	30
Droit de la sécurité sociale	24
Droit médical	21
Responsabilité civile	19
Autre demande	18
Droit commercial et des Sociétés	18
Droit bancaire	11
Droit de l'urbanisme	10
Total général	1601

LES DOMAINES LES PLUS IMPORTANTS



31%

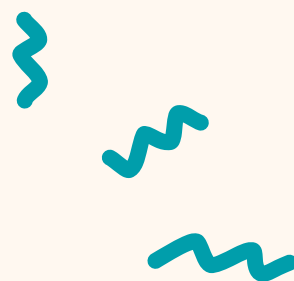


13%



13%

Les Affaires Civiles par Juridiction



LAON



SOISSONS



SAINT-QUENTIN



Droit de la famille
265



Droit de la famille
133



Droit de la famille
76



Droit du travail
74



Droit du travail
86



Droit du travail
39



Droit locatif
82



Droit locatif
35



Droit locatif
74



Autres affaires
207



Autres affaires
151



Autres affaires
223

43%

des justiciables reçus résident sur le ressort du Tribunal Judiciaire de LAON

27%

des justiciables reçus résident sur le ressort du Tribunal Judiciaire de SOISSONS

26%

des justiciables reçus résident sur le ressort du Tribunal Judiciaire de SAINT-QUENTIN

4%

des dossiers d'Accès au Droit concernent des justiciables domiciliés en dehors du Département (64 personnes)

LES AUTRES ACTIVITÉS



Le Dispositif de **SOUTIEN** aux **Élus Victimes** et à leurs **Familles**



01 80 52 33 84

7j/7 – de 9h à 21h



Élus



Familles d'élus

**Des psychologues à votre écoute,
en présentiel ou à distance**

**Un accompagnement personnalisé,
ANONYME ET GRATUIT**

Chaque année, des milliers d'élus sont victimes d'agressions,
cela affecte également leurs proches.

Face à ces atteintes, ils ne sont pas seuls.

Le guichet d'appui psychologique mis en place en partenariat avec la fédération France Victimes permet de répondre au besoin de l' élu d'être accompagné sur le plan psychologique, suite aux menaces ou à l'agression qu'il a subi, et cela autant de temps que nécessaire.

Dans l'AISNE, l'accompagnement en présentiel
pourra être proposé par notre Association

Le Droit au logement Opposable



Le droit au logement est garanti par l'Etat, dans les conditions prévues par les textes, aux personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant. **Pour celles dont les démarches ont été vaines**, la loi du 5 mars 2007 instituant **le droit au logement opposable a créé des dispositifs de recours**. La loi ouvre aux personnes qui sollicitent l'accueil dans une structure d'hébergement des recours semblables à ceux dont disposent les demandeurs de logement.

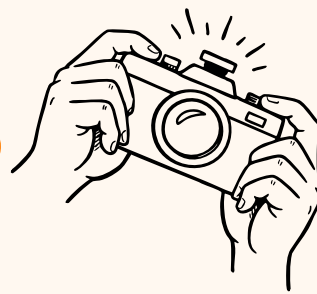
Une commission de médiation est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes et sur l'urgence de l'attribution de logements aux demandeurs ou de leur accueil dans une structure d'hébergement.

Alain LETISSIER, bénévole représentant FRANCE VICTIMES 02, **préside la commission de médiation** qui se réunit 1 fois par mois.

Les RDV en 2026

- Création d'un poste de Chargé de Mission Partenariat/Mécénat
- Création d'un poste de Chargée de Mission "Réfèrent Parcours Victimes" afin de pouvoir mettre en oeuvre :
 - La Circulaire du Garde des Sceaux du 13/10/25, portant sur l'accueil et l'amélioration de la prise en charge des victimes d'infractions pénales.
 - La Circulaire du Garde des Sceaux du 6 mars 2026 relative aux VIF.
- Participation aux Conseils de Juridiction des Tribunaux Judiciaires de SOISSONS et SAINT-QUENTIN, après avoir animé celui du Tribunal Judiciaire de LAON en 2025.

Les événements marquants de 2025



14 Janvier 2025

Matthias VILAIN, est intervenu au Lycée Condorcet de SAINT-QUENTIN pour sensibiliser 200 étudiants aux enjeux du **harcèlement scolaire**.

6 Février 2025

Monsieur FICHET Guillaume, Sous-préfet, Directeur de cabinet de la Préfète de l'Aisne, et Madame DEWAILLY Christelle, Chargée de la prévention de la délinquance, sont venus à la rencontre des professionnels intervenant au sein de l'**UAPED** du Centre Hospitalier de SOISSONS. L'occasion pour Camille DUCHENE de rappeler ses missions.



13 Février 2025

France Victimes était invitée par Stéphane PACCARD, sous-préfet de Château-Thierry, Régine BICEP, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, et Sébastien EUGENE, président de la Communauté d'Agglomération de Château-Thierry, pour assister à la remise officielle d'un chèque de 1 500€ de l'association "Elle veut être libre" à la **maison de santé pluriprofessionnelle de Château-Thierry**.



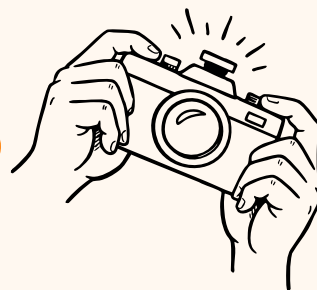
8 Mars 2025

Soirée ciné-débat au Cinéma Vox de Guise. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Adrien BARRIS et Matthias VILAIN ont partagé un moment autour du film "**Julie se tait**". Une œuvre qui aborde la question des violences sexuelles d'ans le sport.

Nous en avons profité pour diffuser sur Grand Écran, la présentation du **Réseau France Victimes** et de ses missions.



Les événements marquants de 2025



1er Avril 2025

Signature de la convention **"Justice Restaurative"** portée par le Tribunal Judiciaire de Saint-Quentin.

La Justice Restaurative se caractérise par la création d'un **espace d'écoute et de parole** où les personnes victimes et personnes auteurs peuvent se rencontrer et s'exprimer librement, à tous les stades de la procédure judiciaire.

15 Mai 2025

Forum des Habitants 2025 à Soissons !

Kelly LATCHOUMY et Camille DUCHENE étaient présentes pour tenir un stand **"Accès au Droit"** pour répondre aux questions des victimes et justiciables.



16 Mai 2025

France Victimes 02 était à l'**Apradis de LAON**, pour l'événement **« UNIQUEMENT ELLES »** !

Laetitia BOURSIER et Sonia HURIEZ ont fièrement représenté notre association lors de ce rendez-vous dédié aux femmes !

16 et 17 Mai 2025

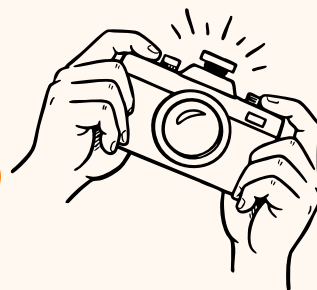
Festival des Familles 2025 à TERGNIER, France Victimes 02 s'est associée au service social de la **Caf de l'Aisne**, partenaire du quotidien des familles, pour proposer un stand commun autour de l'accès au droit !

Les familles étaient invitées à jouer avec Adrien BARRIS et Matthias VILAIN à notre jeu :

"J'AI LE DROIT / J'AI PAS LE DROIT ?"



Les événements marquants de 2025



5 Juin 2025

Assemblée Générale de France Victimes 02 - Présentation de notre Bilan d'Activité de 2024 !

Un Accueil par une équipe avec le SOURIRE !)

16 Juin 2025

Colloque "Violences et familles" organisé par le Tribunal judiciaire de Laon. Adrien BARRIS a pu présenter :

- Nos missions judiciaires, notamment à travers l'**EVVI** (Évaluation de la Vulnérabilité de la Victime)
- Notre gestion des dispositifs de protection des victimes, tels que le **TGD** (Téléphone Grave Danger) et le **dispositif BAR** (Bracelet Anti Rapprochement)



20 Juin 2025

En présence de **Madame la Ministre Aurore Bergé**, nous avons signé un **protocole départemental renforcé d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et sexuelles**.

Ce protocole engage l'ensemble des acteurs locaux : hôpitaux, justice, forces de sécurité intérieure, ARS, et France Victimes 02.



26 Juin 2025

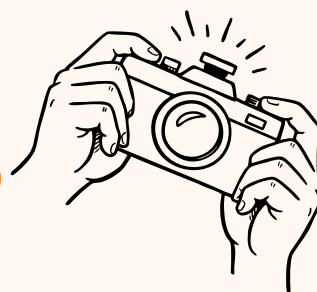
1ère Journée inter-réseaux de lutte contre les violences intrafamiliales de l'Aisne organisée par Régine BICEP !

Cette journée a démarré avec les prises de parole de Anthmane ABOUBACAR, sous-préfet de Saint-Quentin, et Madame Béatrice BERTEAUX, adjointe au maire, qui ont rappelé avec force l'**importance de l'engagement collectif contre les violences intrafamiliales**.

Séverine KLIMECK, animatrice du Réseau de THIERACHE, a ainsi pu présenter le Bilan des actions de terrain réalisées en 2024.



Les événements marquants de 2025



4 juillet 2025

Nous étions aux côtés de Madame Fanny ANOR, Préfète de l'Aisne et du Préfet Mathias OTT, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH).

Lors de la visite du commissariat de police de Saint-Quentin, Matthias VILAIN a illustré concrètement l'accueil pluridisciplinaire au plus près des besoins des victimes.

5 Septembre 2025

Participation au **Congrès des Maires de l'Aisne**

Nous avons eu le plaisir d'y participer, sur invitation de Carole RIBEIRO, présidente de l'Union des Maires de l'AISNE, aux côtés de nombreux élus et secrétaires de mairie.

Laetitia BOURSIER et Sonia HURIEZ ont pu **rappeler – et parfois faire découvrir – nos missions d'aide aux victimes et d'accès au droit**, au service de tout le territoire.



9 Septembre 2025

Forum Accès au Droit de CHÂTEAU-THIERRY, sur invitation et organisé par **France Travail** !

Kelly LATCHOUMY a pu y présenter nos services et répondre à toutes les questions d'un public venu nombreux.



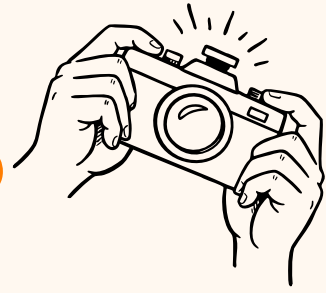
19 Septembre 2025

Marché de la Prévention de Groupama Nord-Est !

Au sein de la Galerie E.Leclerc Laon-Chambry, Amandine ROUSSEAU et Sonia HURIEZ ont pu présenter nos missions et échanger avec le public, au milieu de divers stands et ateliers autour de **la santé, du bien-être, de la sécurité et de l'environnement**.



Les événements marquants de 2025



2 Octobre 2025

Nuit du Droit à LAON - Ciné-débat autour du film "Les Chatouilles"
L'Événement était réservé aux étudiants de l'IUT de Laon et aux partenaires.

Le débat était animé notamment par Julia JOURDAIN qui a présenté **le rôle du psychologue auprès des mineurs victimes.**

2 Octobre 2025

Nuit du Droit à SOISSONS - le Tribunal Judiciaire de SOISSONS a ouvert ses portes au public pour une soirée immersive :

6 saynètes jouées simultanément dans les salles d'audience ont permis de mieux comprendre le système judiciaire.

Aux côtés de **26 professionnels mobilisés**, Amandine ROUSSEAU, a pu jouer son propre rôle, et **exposer les missions du juriste au sein du Bureau d'Aide aux Victimes.**



17 Octobre 2025

Journées Nationales France Services à CHARLY SUR MARNE

Adrien BARRIS et Amandine ROUSSEAU ont tenu un stand d'Accès au Droit pour répondre aux questions du public !

Une belle occasion de (re)découvrir les services publics de proximité et les partenaires engagés.



29 Octobre 2025

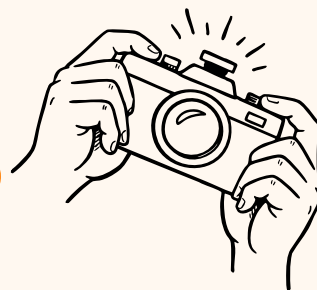
Préparation du Calendrier de l'Avent de France Victimes 02 !

Grâce au talent de **Camille du Studio La Pose**, nous avons pu réaliser des photographies professionnelles de toute l'équipe.

Cela a conduit à la réalisation, pendant tout le mois de Décembre, d'un calendrier pour présenter **des portraits individuels**, et le détail de nos missions auprès des victimes.



Les événements marquants de 2025



3 Novembre 2025

Inauguration des nouveaux locaux de la Maison de Prévention et de Protection des Families (MPPF) à LAON.

Ce nouvel espace d'accueil, sécurisant et bienveillant, comprend notamment une salle Mélanie, **conçue pour recueillir la parole des enfants victimes** dans un cadre apaisé. Cette salle permet que leurs auditions soient filmées, afin **d'éviter la répétition des témoignages et de limiter le traumatisme.**

17 Décembre 2025

Conseil de Juridiction du Tribunal Judiciaire de LAON

Le Tribunal Judiciaire de LAON a ouvert ses portes dans la salle Condorcet des Assises pour **son conseil de juridiction consacré à un enjeu fondamental : la prise en charge de la victime.**

Adrien BARRIS a animé le conseil, aux côtés de Amandine ROUSSEAU pour mettre en avant de l'avant-procès à l'après-jugement, **France Victimes 02 qui assure un accompagnement global et continu** et un rôle de coordination des acteurs via le BAV - Bureau d'Aide aux Victimes, **un véritable Guichet Unique des Victimes.**



19 Décembre 2025

Après une Année chargée en évènements, moment de pause pour Noël à l'Association !

Encore MERCI à l'ensemble de l'équipe pour le travail effectué et les efforts réalisés pour promouvoir les services de l'Aide aux Victimes sur l'ensemble du territoire.

